



Prêt immobilier - débloccage de fonds

Par **lome_brr**, le **08/04/2015** à **19:18**

Bonjour à tous.

je vous expose mon soucis:

j'ai fait un prêt il y a 2 ans pour la construction de ma maison.

la date limite pour le débloccage total de mon prêt est au mois de juin 2015.

Les faits: j'ai payé une facture de mon constructeur (facture datée de février 2014) non pas par un débloccage de fonds mais par une "avance familiale", nous permettant de ne pas trop payer d'intérêts d'un coup (oui faire construire c'est BEAUCOUP de frais imprévus, surtout pour une 1ère maison).

En septembre dernier, je me pose quand même une question: ai-je un délai pour débloquer ma facture?

Je pose la question à ma banque:

la réponse du service des prêts (par email): "... Il n'y a aucune obligation de débloquer les fonds en fonction de la date d'une facture. Nous venons à votre demande...."

à partir de là je me tranquillise et attend donc "l'échéance finale" pour faire le débloccage, en juin 2015.

Finalement je me décide, en avril 2015, de débloquer les fonds de la facture en question afin de rembourser ma famille, et par la même occasion de débloquer la totalité de mon prêt.

Problème: j'appelle mon agence pour être sûr que je n'oublie aucun document, et ma conseillère me dit que je ne pourrai pas débloquer les fonds avec cette facture car elle date de plus de 6 mois. (en effet la facture a 14 mois).

or j'ai bien le mail du service crédits de ma banque qui m'a dit que le débloccage ne faisait pas en fonction de la date facture.

je sais que si une banque me dit quelque chose par écrit, même si c'est erroné, je peux me "couvrir" avec cet écrit, même si c'est un email (enfin il me semble)

Pouvez-vous me confirmer ce point?

et existe-t'il un texte du code de la consommation sur lequel je pourrais m'appuyer pour pouvoir faire mon dernier débloccage?

je vous remercie pour votre aide